

La Gestion des Comptes

La comptabilité d'une association est une tâche qui peut paraître simple, si elle est limitée aux relevés de banque, pour une petite association, mais qui se révèle complexe et sensible, dès qu'elle devient un outil de pilotage et d'anticipation et/ou si des sommes conséquentes (salaires, investissements) sont manipulées. Elle doit donc répondre à deux objectifs : outil de contrôle, et outil de gestion.

Cadre juridique

Le cadre de la Loi 1901 est large : les statuts type prévoient seulement une mention : « les ressources financières et les obligations de transparence (à l'égard des membres ou de l'administration) » sans autre précision, au travers d'une article lié à la tenue d'une assemblée générale annuelle : Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) à l'approbation de l'assemblée.

Cette obligation est également liée à la transparence des actions (bilan moral, bilan sportif)

La comptabilité permet de remplir 4 missions importantes :

- gérer et contrôler les recettes et les dépenses,
- constater, à un moment donné, la valeur du patrimoine associatif,
- prévoir les dépenses et les recettes à venir,
- rendre compte des activités et des finances de l'association.

Les documents comptables permettent la traduction de ces différentes missions.

Selon l'importance des mouvements et leur nombre, la comptabilité pourra être de type « recettes-dépenses » ou de type « comptabilité d'engagement » (double comptabilité)

La permanence des comptes est obligatoire, et le plan comptable simplifié association utile

Les règles ou préconisations établies par la FFS.

La Fédération, lors des procédures de ré affiliation annuelles exige la communication des bilans financiers validés en AG, ainsi que le PV de l'Assemblée Générale de l'année écoulée, dans le dossier de réaffiliation.. Ces comptes rendus doivent avoir reçu le quitus des membres de l'AG

Il existe plusieurs ressources utiles pour organiser sa comptabilité, et plusieurs logiciels pour la gérer.

Dans celles-ci il convient de noter le site :

<https://www.assoiatheque.fr/fr/guides/gerer/presentation.html>

Une ressource complète, qui, sans être adhérent au Crédit Mutuel offre une grande quantité d'informations et de ressources

Afin de répondre aux besoins des clubs qui utilisent une comptabilité simple, le fichier suivant, disponible en téléchargement, est adapté à toutes structures qui ne dépassent pas les 300 écritures/an. (annexe)

Documents utiles

[COMPTA structure vierge](#)

« La FFSURF met tout en œuvre pour rédiger des documents conformes au droit en vigueur. Ils ne constituent pas à eux seuls un avis professionnel car la Loi et la jurisprudence évoluent. L'utilisation de ces documents ne saurait engager la responsabilité de la FFSURF »